



LIVRET D'ACCUEIL

CAP EMPLOI 50

Handicap, recrutement et maintien

Service de l'association
Handicap & Emploi



NOTRE EQUIPE

Direction : Séverine Chartrain
Assistante de direction : **Karen Voisin**

BUREAUX D'AGNEAUX Centre-Manche

Maison des entreprises - 173 rue Lavoisier
La Croix Carrée - 50180 Agneaux
02 33 72 55 10
mail : agneaux@capemploi50.com

Assistantes :
Marie-Noëlle Hurel
Valérie Aubert
Christine Guilbert

Psychologue du travail : **Viviane Labey-Guimard**

Chargée des relations entreprises et de la communication :
Charlotte Fleury

Ergonome Manche : **Julien Brault**

Chargés de mission insertion :
Centre ouest : **Pascale Bazin**
Centre est : **Aurore Fleuret**

Carentan et en charge de la transition professionnelle : **Éléonore Rozay**

Chargées de mission maintien :
Paule Noël
Laetitia Leteurtois

BUREAUX D'AVRANCHES Sud-Manche

8 parc de la baie
50300 Le Val St Père
02 33 72 55 20
mail : avranches@capemploi50.com

Responsable d'antenne et chargé de mission maintien : **Fahd Darik**

Assistante : **Delphine Jehenne**

Psychologue du travail : **Christine Dorffer**

Chargée des relations entreprises et de la communication :
Granville : Charlotte Fleury
Avranches : Marie-Soline Porcher

Chargées de mission insertion :
Sabrina Dubois
Sophie Mahieu

BUREAUX DE CHERBOURG-EN-COTENTIN Nord-Manche

Place Jean Moulin
50100 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 72 55 25
mail : cherbourg@capemploi50.com

Responsable d'antenne et chargée de mission insertion : **Nency Travert**

Assistante :
Sophie Lissot

Psychologue du travail : **Céline Défontaine**

Chargée des relations entreprises et de la communication :
Marie-Soline Porcher

Chargées de mission insertion :
Cotentin Nord-Ouest : **Emmanuelle Lebesnerais**
Cotentin Nord-Est/ Valognes **Nency Travert**
Cotentin Nord-Est : **Julie Lequesne**

Chargée de mission maintien :
Alexandra Renouf

Les bureaux sont ouverts au public au minimum :
du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h15
le vendredi : de 8h45 à 12h et de 14 h à 16h15

CAP EMPLOI 50

Nos missions :

- Développer votre accès ou votre retour à l'emploi en tenant compte de votre situation de handicap
- Satisfaire les demandes des employeurs en matière de recrutement, de maintien en emploi et de transition ou évolution professionnelle de personnes en situation de handicap

Dans la Manche,  est porté par l'association  dont le siège est à Agneaux.

 créée en 1994, a l'objectif d'aider l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire :

- Insertion, maintien, transition et évolution professionnelle (Cap emploi)
- Prestations : PAS handicap psychique, cognitive, mentale, moteur. Prestations DEA et bilans fonctionnels

Très ancrée sur le département, l'association est intervenue depuis sa création dans la majorité des entreprises de la Manche, dans tous les secteurs professionnels et dans toutes les tailles d'entreprises (privées et publiques).

Axe 1 : Insertion

Vous accompagner vers l'emploi :

- Informer, conseiller et accompagner les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Informer, conseiller et accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle par un suivi durable et par la compensation
- Informer, conseiller, accompagner les salariés / agents handicapés et/ou les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé

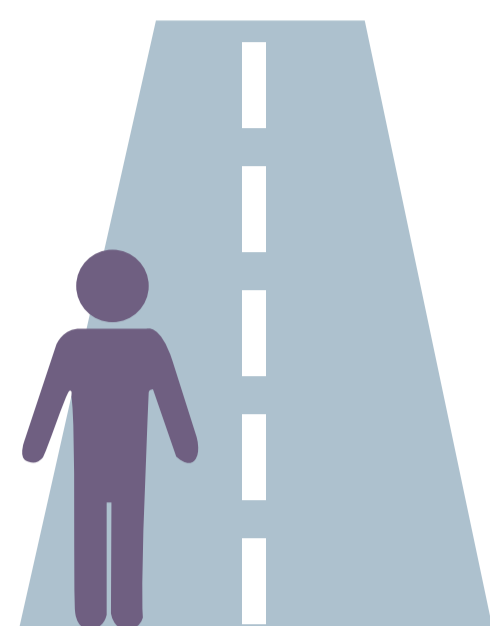
Axe 2 : Maintien

Vous accompagner dans l'emploi :

- Informer, conseiller et accompagner les salariés / agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- Informer, conseiller et accompagner les salariés / agents handicapés et/ou les employeurs et travailleurs indépendants, dans les projets de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur en situation de handicap.

INSERTION

LE PARCOURS DU BÉNÉFICIAIRE VERS L'EMPLOI



J'ai une **RQTH** et j'ai besoin que l'on m'accompagne dans mes démarches : **projet de reconversion ou recherche d'emploi**

Je suis reçu(e) en **entretien de situation** et je commence mon **accompagnement**



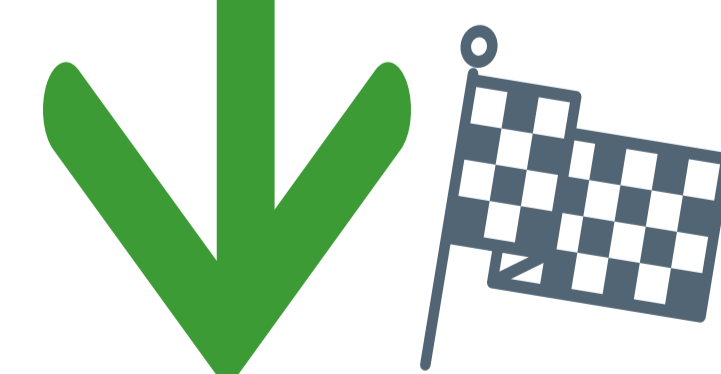
Je travaille mon projet avec l'aide des outils mis à ma disposition comme les PMSMP, PAS, PSOP, le dispositif Réussir ou Horizon, ateliers du mardi...

Avec l'aide de mon conseiller, j'identifie **mes compétences**, je **construis mon projet** tout en prenant en compte mes contre-indications



Je me renseigne, je m'oriente et engage des recherches (réseaux sociaux, entreprises, enquête métier...)

Je valide mon projet



ENTRÉE EN EMPLOI OU EN FORMATION

Vous vous interrogez sur votre AVENIR PROFESSIONNEL ?



Vos questions

- Suis-je capable de travailler ou de retravailler malgré mon handicap ?
- Qui peut m'accompagner dans mon parcours vers l'emploi ou vers une formation en tenant compte de ma situation professionnelle ?

La proposition **CAP EMPLOI 50**

Handicap, recrutement & maintien

Nous vous accueillons pour un 1er accueil, afin de répondre à vos questions et vous informer. Si votre situation relève de nos services, nous vous proposerons un parcours personnalisé vers l'emploi et/ou la formation et nous vous accompagnerons d'étape en étape vers l'objectif que nous nous sommes fixés ensemble.

Les points clefs de notre démarche

- 1 Accueil et information sur l'ensemble des services Cap emploi
- 2 Echange et obtention des informations nécessaires
- 3 Analyse de votre demande et proposition de nos services ou
Orientation vers l'interlocuteur qui vous correspond le mieux
- 4 Identification de vos atouts, vos compétences mais aussi de vos difficultés liées à votre handicap
Prise en compte vos aspirations, votre motivation et du marché du travail
- 5 Élaboration d'un parcours personnalisé en plusieurs étapes, ré-ajustable si nécessaire, et formalisé par un plan d'action

Notre engagement :

proposez un interlocuteur unique pour vous accompagner dans votre projet

Mise en relation, si nécessaire, avec des interlocuteurs pouvant répondre à vos besoins



1er accueil sous 15 jours dans une de nos agences sauf exigence particulière

Réponse sous 48 heures ouvrées à vos messages

Vous voulez entrer en **FORMATION** pour acquérir de nouvelles **COMPÉTENCES ?**



Vos questions

- Ai-je vraiment besoin d'une formation pour me diriger vers l'emploi ?
- Mon projet de formation est-il réaliste ?
- Ai-je droit à la formation et comment puis-je la financer ?
- Comment faire pour m'inscrire dans une formation ?

La proposition **CAP EMPLOI 50**
Handicap, recrutement & maintien

Dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), nous vous aidons à définir vos besoins en formation en fonction de votre situation personnelle et à rechercher les organismes compétents.

Les points clefs de notre démarche

- 1 Définition d'un projet de formation prenant en compte vos aspirations, de vos compétences, de votre vécu ainsi que vos contraintes et la réalité du marché du travail
- 2 Évaluation des pré-requis indispensables à l'entrée de la formation
- 3 Information sur les organismes de formation, les modalités d'inscription, les aides possibles, etc.
- 4 Accompagnement, si besoin, dans les démarches à entreprendre pour la mise en place de la formation
- 5 Mise en relation avec l'organisme qui assure la formation et élaboration d'un bilan final

Notre engagement :
un(e) chargé(e) de mission à vos côtés

Accompagnement dans
votre projet de formation



Démarche personnalisée : un
projet adapté pour vous et
élaborer avec vous

Vous voulez trouver un EMPLOI et réussir la NÉGOCIATION avec un futur employeur ?



Vos questions

- Mon projet professionnel est-il réaliste ?
- Comment m'y prendre pour effectuer une recherche efficace d'emploi ?
- Comment réussir un entretien d'embauche ?
- Quelles sont les aides accordées pour l'embauche d'un travailleur handicapé ?

La proposition **CAP EMPLOI 50**
Handicap, recrutement & maintien

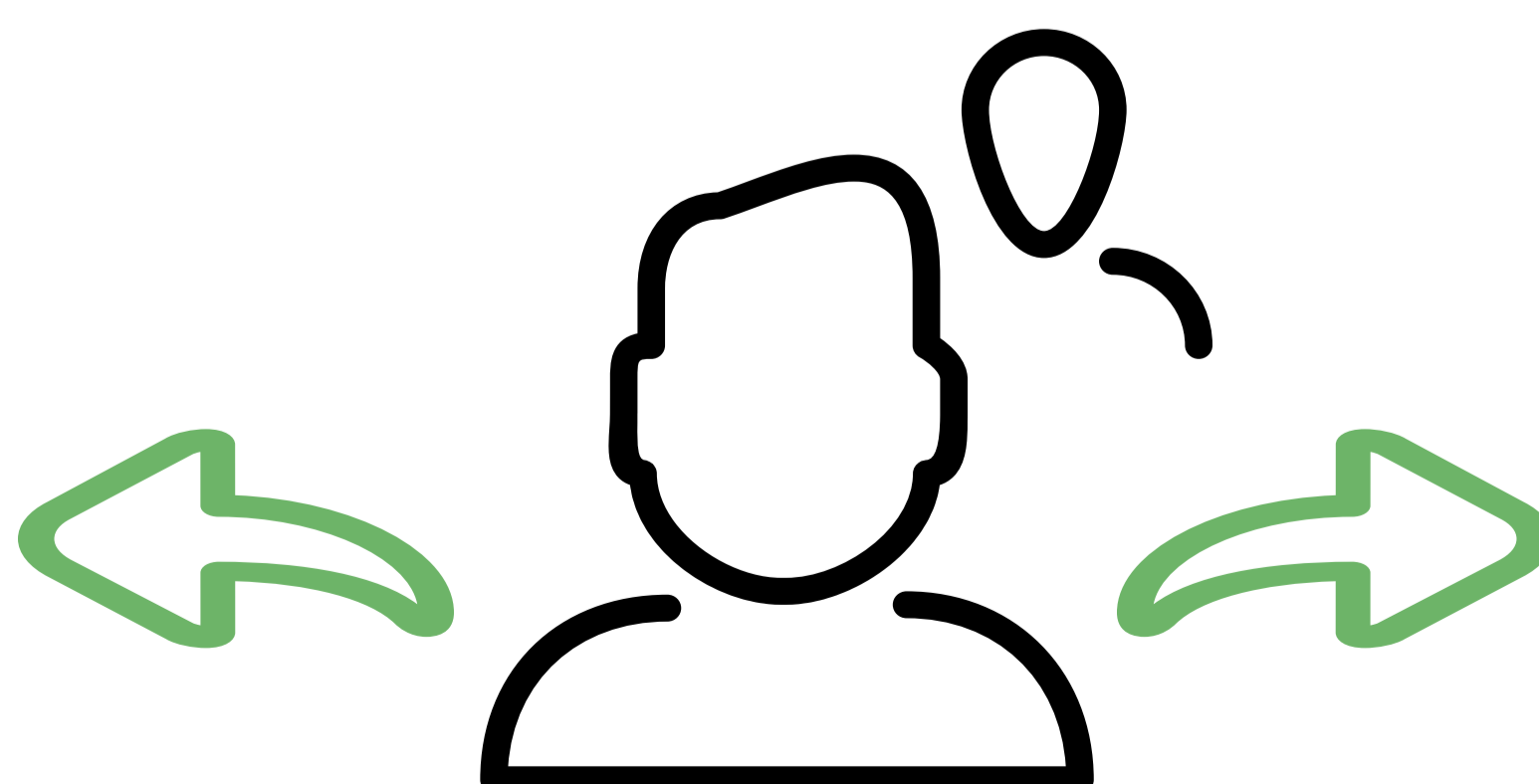
Dans le cadre de votre projet professionnel, nous vous aidons dans votre recherche d'emploi ainsi que dans la préparation de la négociation avec un employeur.

Les points clefs de notre démarche

- 1 Définition d'un projet de formation prenant en compte vos aspirations, de vos compétences, de votre vécu ainsi que vos contraintes et la réalité du marché du travail
- 2 Validation du projet avec éventuellement un bilan de compétences, une mise en situation en entreprise ou une évaluation de vos acquis
- 3 Élaboration d'un plan d'action ciblé pour votre recherche d'emploi et proposition d'outils pour réussir : mise au point de CV...
- 4 Proposition, si besoin, d'offres d'emploi correspondant à votre projet
- 5 Préparation aux entretiens d'embauche et à la négociation de votre poste au sein de l'entreprise
- 6 Mobilisation des mesures d'aide à l'emploi susceptibles d'intéresser un futur employeur (aides Agefiph, contrats aidés, etc.).

Notre engagement :
un(e) chargé(e) de mission à vos côtés

Soutien dans votre projet



Démarche personnalisée et modulable en fonction de l'évolution de vos recherches

Vous voulez vous intégrer dans votre **ENTREPRISE** consolider votre **EMPLOI** dans la durée ?



Vos questions

- Avec qui puis-je parler des difficultés que je rencontre dans mon activité professionnelle ?
- Que peut-on faire pour améliorer cette situation ?

La proposition **CAP EMPLOI 50**

Handicap, recrutement & maintien

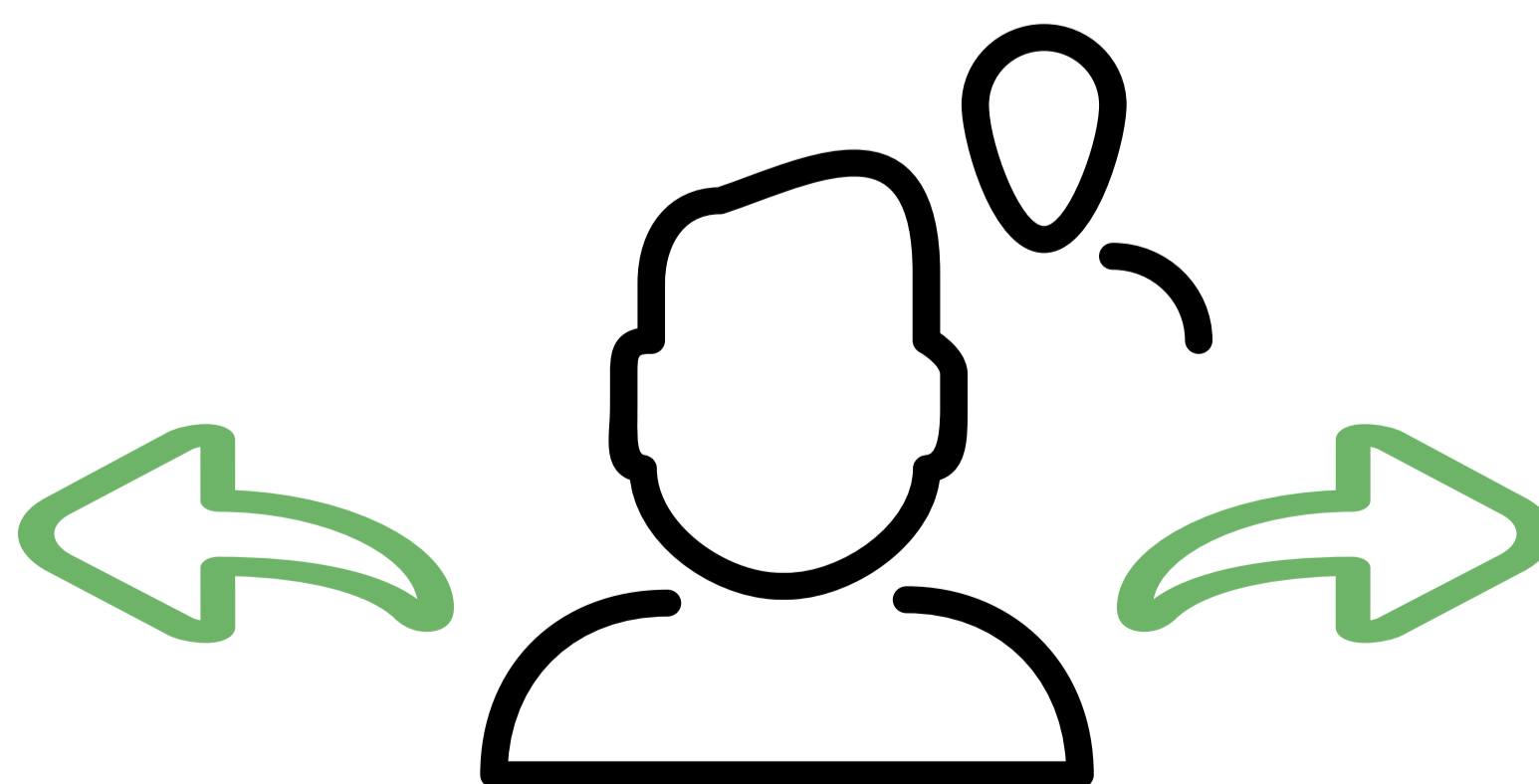
À votre demande, nous vous accompagnons pour vous aider à vous adapter à votre nouveau poste de travail et nous recherchons, avec vous et votre employeur, les solutions qui vous permettront de vous intégrer et de pérenniser votre emploi.

Les points clefs de notre démarche

- 1 Élaboration avec vous d'un plan d'action pour votre intégration dans l'entreprise
- 2 Discussion sur vos difficultés avec votre chargé(e) de mission et/ou votre employeur
Proposition d'actions concrètes : aménagement du poste de travail, aides et conseils en matière de formation, etc.
- 3 Mise en relation avec des professionnels susceptibles de vous aider lorsque votre handicap le nécessite.

Notre engagement : un(e) chargé(e) de mission à vos côtés

Accompagnement de votre demande



Adaptation aux mieux de votre poste

TÉMOIGNAGES



À 41 ans, Monsieur P., chauffeur-livreur, est déclaré inapte à son poste à la suite d'importants problèmes de lombalgies interdisant le port de charges.

Pour se reconverter, il suit une formation de moniteur d'auto-école. Une fois le diplôme en poche, et après plusieurs entretiens dans différentes auto-écoles de sa région, il choisit d'intégrer la structure qui lui offre les meilleures perspectives d'avenir. Cap emploi sollicite l'intervention de l'Agefiph pour la prise en charge d'un léger aménagement de son siège de voiture. Monsieur P. envisage aujourd'hui, avec son employeur, l'ouverture d'une agence dont il serait responsable dans sa ville de résidence.

Monsieur N. âgé de 52 ans, perd son emploi de poseur d'enseignes suite à une inaptitude au travail.

Sur les conseils de son Cap emploi il fait un bilan dont les résultats lui permettent de construire un nouveau projet professionnel nécessitant une formation qualifiante. Un stage en entreprise confirme son projet et il bénéficie d'un accès à une formation d'électricien en équipements industriels à l'AFPA.

Madame V., âgée de 35 ans, et souffrant d'une surdité sévère souhaite s'orienter vers un métier en relation avec les animaux.

Épaulée par son Chargé(e) de mission Cap emploi, elle démarché les salons de toilettage de sa région. Elle propose un contrat de professionnalisation de 18 mois pour lequel l'Agefiph verse 3000 € à son employeur. Tout au long du contrat, elle suit une formation qualifiante. Sa motivation, la qualité de son travail, son sérieux amènent son employeur à pérenniser son emploi en CDI temps plein pour lequel il reçoit une prime à l'insertion de 2000 € versée par l'Agefiph.

NOM :

PRÉNOM :

Contrat d'engagement avec

CAP EMPLOI 50
Handicap, recrutement & maintien

**Un accompagnement réussi, c'est le travail de votre conseiller mais surtout le vôtre !
Sans vos démarches et votre engagement, il n'y a pas de réussite possible.**

Au regard de votre situation vous acceptez de mettre en œuvre le conseil en évolution professionnelle.

Le livret d'accueil qui vous est remis résume les engagements du service Cap emploi, nous vous demandons en retour les engagements suivants :

Il est important de respecter les rendez-vous avec votre conseiller et venir à toutes les réunions qui vous sont proposées :

- Prévoyez d'être disponible à chaque rendez-vous ou atelier : votre travail sur le projet ou votre recherche d'emploi est prioritaire
- En cas d'empêchement exceptionnel, prévenez votre conseiller ou le secrétariat
- En cas de non-respect des engagements (ex : absences répétées), nous nous réservons également le droit de clôturer votre dossier

La recherche d'emploi est un travail qui exige du temps :

- Cela exige que vous restiez disponible
- Effectuez toutes les démarches convenues par votre conseiller dans le cadre de votre suivi et informez le du résultat
- Prévenez nous de tout entretien de recrutement que vous aurez avec un employeur afin de le préparer, faire le bilan ensemble et nous permettre d'intervenir en appui

Mener des démarches actives de recherche d'emploi et de travail sur le projet :

- Consultez régulièrement les offres d'emploi, inscrivez vous sur les différents jobboard
- Sollicitez nous quand vous avez besoin de faire un point sur vos démarches

Vous devez aussi...

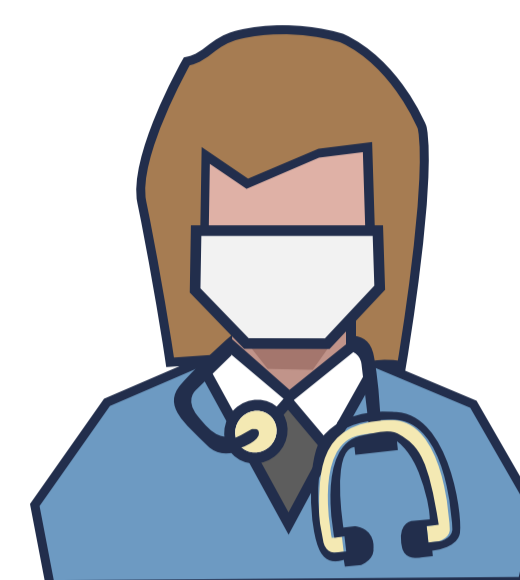
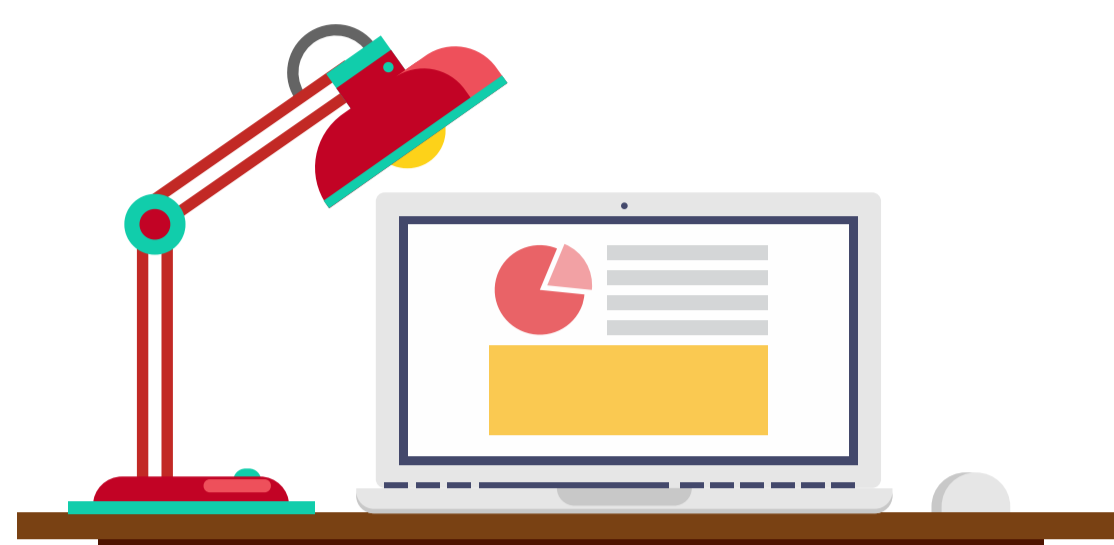
- Nous fournir les documents tels que contrat de travail, attestation de stage, renouvellement CDAPH
- Nous informer de tout changement concernant votre situation familiale, vos coordonnées, l'évolution de votre handicap, votre disponibilité.

Fait à le / /

Signature

MAINTIEN

LE PARCOURS DU BÉNÉFICIAIRE DANS L'EMPLOI



Je rencontre **des difficultés** sur mon poste de travail **du fait de mon état de santé**

Je suis **en poste** ou **en arrêt** de travail et je suis inquiet quant à mon **avenir professionnel**

Je sollicite une **visite médicale** auprès du médecin du travail ou une **visite de pré-reprise** (si je suis en arrêt de travail) pour **faire le point sur ma situation** vis à vis du poste que j'occupe



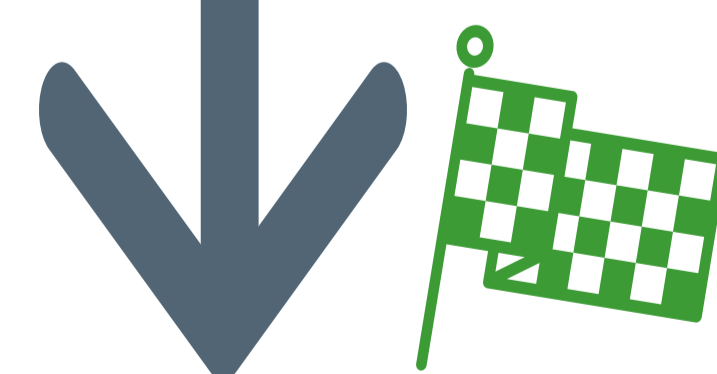
On fait le point sur la demande de **RQTH**, les **aides** (Agefiph, Fiphfp et autres) et les **modalités de retour à l'emploi**

Je rencontre un **conseiller Cap Emploi**



Sur la base des recommandations du **médecin du travail**, mon **conseiller** étudie avec mon **employeur** les **possibilités de retour** ou de **maintien en emploi**

Mobilisation des aides et des dispositifs de droit commun pour mettre en place des **immersions**, des **adaptations de poste** ou des **formations**



MAINTIEN EN EMPLOI SUR MON POSTE OU UN DIFFÉRENT

Vous vous interrogez sur votre MAINTIEN EN EMPLOI ?



Vos questions et inquiétudes :

- Je ne me sens pas capable de reprendre mon travail
- Si je ne peux pas reprendre mon poste, quelle solution ?
- Mon médecin traitant me dit que je ne peux plus faire mon métier
- Si je parle de mes problèmes de santé on va me licencier

La proposition **CAP EMPLOI 50**
Handicap, recrutement & maintien

Nous prenons connaissance au cours d'entretiens en face à face avec vous et votre employeur de :

- 1 Votre situation professionnelle : postes précédemment occupés, niveau de qualification, situation familiale...
- 2 Votre problématique de santé : parcours de soins, restrictions d'aptitude, difficultés ressenties...
- 3 Des opportunités d'aménagement du poste ou de reclassement

Nous assurons :

- La coordination et la concertation du parcours de maintien avec le médecin du travail et l'assistant-e social-e
- La définition du plan d'action et la mise en œuvre
- Le suivi à 6 mois de la mise en place des solutions de maintien

Notre engagement : un(e) chargé(e) de mission à vos côtés

Accusé réception sous 48 heures
des sollicitations
d'accompagnements

Valider les accords du salarié,
médecin du travail et employeur
avant l'engagement de toute action



Prendre en compte vos attentes et
vous informer régulièrement de
l'avancement des démarches pour
favoriser votre maintien en emploi

Vous vous interrogez sur votre TRANSITION PROFESSIONNELLE ?



Qui concerne t-elle ?

Les personnes menacées d'inaptitude professionnelle sur leur poste de travail sans solution de maintien dans leur activité ou au sein de leur entreprise.

Déroulement de l'accompagnement

CAP EMPLOI 50
Handicap, recrutement & maintien

- 1 Vérification de l'absence de solution de maintien au sein de votre entreprise avec le médecin du travail et votre employeur (pour un salarié) puis mise en place de l'accompagnement vers une transition professionnelle
- 2 Bilan sur vos restrictions médicales, l'acceptation de votre handicap et votre capacité à vous projeter vers une nouvelle orientation professionnelle
- 3 Définition des dispositifs les plus adaptés pour définir votre nouveau projet professionnel :
 - Si vous êtes un travailleur non salarié ne disposant pas de suivi par le service de santé au travail, nous pouvons mobiliser une prestation d'appui spécifique (PAS)
 - Si vous avez du mal à faire le deuil de votre ancien métier et à accepter votre handicap nous mobiliserons une prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP)
 - Sinon : travail du projet avec votre chargée de Transition Professionnelle
- 4 Au moment où vous commencez à cibler des métiers ou des formations, nous vous accompagnons vers des enquêtes métiers et des immersions sur les postes visés. Cela vous permet d'avoir une vision concrète des métiers : opportunités d'emploi, exigences, conditions d'exercice et environnement de travail.

Notre accompagnement dans le cadre de la transition s'arrête à la définition du projet de reconversion et au choix de la formation (plan d'action, ingénierie financière...).

En cas de perte du statut salarié ou de travailleur non salarié, le relais est pris par le service insertion de Cap Emploi jusqu'au retour à l'emploi.

Les dispositifs mobilisables pour la transition et le conseil en évolution professionnelle :

Dispositifs de droit commun

- Bilan de compétences
- PMSMP

Dispositifs Agefiph, Fiphfp

- PSOP
- PAS

Dispositifs CPAM

- BCA
- PRESIJ
- Essais encadrés

Une chargée de Transition dédiée :

- Agneaux : lundi
- Avranches : mardi
- Cherbourg : jeudi